L'emploi des temps dans la Chronique des Ducs de Normandie.

(Première Partie.)

Nous possédons déjà plusieurs travaux recommandables sur l'emploi syntaxique des temps de la langue française. Les principaux ouvrages qui traitent ce sujet sont les suivants:

Geijer, Sur l'emploi et la dérivation des temps. Upsala 1869.

Pape, Essai sur la formation et l'emploi du passé défini. Progr. Hagen 1879.

Bockhoff, Über den syntaktischen Gebrauch der Tempora im Oxforder Texte des Rolandsliedes. (Gekrönte Preisschrift.) Münster 1880.

Knörig, Der syntaktische Gebrauch des Imperfekts und des historischen Perfekts im Altfranzösischen. Diss. Breslau 1883.

Engwer, Über die Anwendung der Tempora Perfectae statt der Tempora Imperfectae Actionis im Altfranzösischen. Diss. Berlin 1884.

Schlutter, Beitrag zur Geschichte des syntaktischen Gebrauchs des Passé défini und des Imparfait im Französischen. Jena 1884.

Rudolph, Der Gebrauch der Tempora und Modi im anglonormannischen Horn. Diss. Halle 1885.

Burgatzky, Das Imperfekt und Plusquamperfekt des Futurums im Altfranzösischen. Greifswalde 1886.

Vogels, Der syntaktische Gebrauch der Tempora und Modi bei Pierre Larivez. Rom. Stud. V, 445 u. f.

Tobler, Über den Gebrauch des Imperfekts. Sitzungsberichte der Berliner Akademie 1890.

Il semble donc qu' un travail tel que celui-ci soit superflu; mais la plupart des ouvrages précités ne s'étendent pas à l'emploi de tous les temps et dans ceux, où le verbe entier a été examiné, on n'a pas pu considérer les monuments littéraires de toute la vieille langue française. C'est ainsi que, autant que je sache, ces auteurs n'ont point

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

passé en revue la Chronique des Ducs de Normandie. J'en prends donc occasion pour traiter l'emploi syntaxique des temps de cette chronique. Elle a été écrite pendant la deuxième moitié du douzième siècle par un chroniqueur, nommé Benoît, qui l' a composée par ordre de Henri II, roi d'Angleterre. Est-ce que ce Benoît est identique à Benoît de Sainte-More, auteur du Roman de Troie, beaucoup lu au moyen âge? Cette question a été posée à diverses reprises et, pour la première fois, par Francisque Michel, l'éditeur de notre Chronique; après lui par de la Rue, qui prétend que le Roman de Troie et la Chronique des Ducs de Normandie ont le même auteur, et puis par Joly. Quoique ce dernier finisse son travail par ces mots: „Il est donc évident pour nous que l'auteur du Roman de Troie est le même que celui de la Chronique des Ducs de Normandie (Tome Ier p. 57)," il n'a pas réussi à prouver définitivement son opinion, comme Pannier dans la Revue critique (1870, p. 249) nous l' a montré. Pannier dans une critique de l'édition de Joly pouvait dire à bon droit: „Quant à l'auteur du Roman de Troie, son nom nous est connu, il a pris soin de le donner lui-même; c'est Benoît de Sainte-More, mais là s'arrête, du moins jusqu'à présent, tout ce qu'on sait de lui (L. C. p. 248)." Enfin Settegast, Benoît de Sainte-More. Eine sprachliche Untersuchung über die Identität des Verfassers des Roman de Troie und der Chronique des Ducs de Normandie (Diss. Leipzig 1876), a repris cette question et a résolu le problème. A la suite d'études approfondies sur la versification, la grammaire, le style et l'emploi des mots, il fait voir que ces deux monuments littéraires se ressemblent beaucoup et que cette ressemblance ne s'explique que par l'identité des auteurs.

Mes recherches sur l'emploi syntaxique du verbe dans notre Chronique et une étude analoque que j'espère publier plus tard sur le Roman de Troie, me permettent, j'ose le croire, de corroborer la conclusion de Settegast touchant l'écrivain de ces deux monuments. —

Supposons donc avec Settegast que Benoît, auteur de la Chronique des D. de N., soit le même que Benoît de Sainte-More qui a composé le Roman de Troie.

Notre Benoît a utilisé une partie d'une chronique écrite par Wace, qui, ne voyant pas s'accomplir les promesses que le roi lui avait faites, s'en plaint dans un passage de son Roman de Rou. Wace encourut la disgrâce du roi; il interrompit son œuvre et le roi Henri II chargea notre poète de composer une nouvelle chronique du même sujet. Celle-ci s'étend des premiers commencements de l'histoire des Normands jusqu'à la mort de Henri Ier (1135). Elle comprend quelque 44000 vers octosyllabes joints par paires les uns avec les autres par la rime. Elle fait partie des textes dits normands qui ont conservé la diphthongue ei postérieurement au douzième siècle, époque où ei était déjà devenu oi dans le français propre, c'est-à-dire le français de l'Ile-de-France. C'est un des caractères distinctifs du dialecte normand, dont les auteurs continuent donc à écrire rei, aveit, seit, dreit etc. au lieu de roi, avoit, soit, droit etc. dans la langue de l'Ile-de-France.

C'est à ces courtes remarques que je bornerai mes considérations sur notre chro-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

nique en général. Encore un mot avant d'entrer dans le vif de mon travail: Pour faciliter les renvois, j'ai accompagné les exemples cités du numéro du tome et de celui du vers. Pour les exemples du premier chapitre du premier tome, j'ai ajouté à cette notation celle de la page.

Présent.

D'après son sens primitif, le présent marque une action que l'on pense inachevée dans le moment actuel. Mais il n'est pas rare qu'on emploie ce temps dans le sens du futur. Cet usage fréquent n'a même rien d'étonnant. Car le futur, formé avec la jonction du présent d'avoir et de l'infinitif, est à la rigueur un temps composé. Les auteurs du vieux français, surtout des textes populaires, n'aimaient pas à se servir de ces temps. Il est vrai que plus tard on ne sentit plus cette composition, mais l'emploi s'était complètement naturalisé, c'est pourquoi il s'est maintenu longstemps et il n'est pas non plus inconnu à la langue moderne. Cet usage a pour but de rendre la diction plus animée. Le présent remplace le futur, lorsque l'auteur, dans la vivacité de sa conception, ou dans la ferme conviction que quelque chose arrivera, en parle déjà comme d'un fait actuel. Nous disons: Je suis de retour dans un moment = Je serai etc. Corneille, Cid III, 4, 86:[1]) Il demande ma tête et je l'abandonne.

Voici des exemples tirés de notre chronique:

III, 32 816: Desmenbrez es, si ne t'enfuiz,
III, 32 968: Après mei vienent, bien le sai.

V. d. p.: I, 25, 656; I, 11 949 etc.

Dans les phrases conditionnelles, après la conjonction „si (se)" exprimant une condition ou une supposition, on ne rencontre que le présent contrairement aux autres langues romanes où l'on fait usage du futur en ce cas.

L'action de la proposition principale se présente au futur:

I, 30, 772: Se orrez pur quei, si vos volez,
III, 33 162: Si vos le faites, mult ferez bien,
I, 6317—6323: Et si cuncorde e pais li tiens
E que te faces Crestiens etc.
Il te dorra od tut sa fille,

Dans un de ces vers la conjonction „si" a été remplacée par „que" avec le subjonctif dans un sens concessive.

V. d. p.: I, 4078; I, 5005; I, 6137; I, 6385; I, 8501. II, 17 839; II, 19 418; II, 19 451.

III, 32 788: Morz est li dux, jà ert mordriz,
Si ne l'defent Sainz-Esperiz.

Cet exemple nous présente le futur et le présent dans le second membre de la

---

[1]) Édition: Belhagen u. Klasing.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

proposition conditionnelle et nous conduit au deuxième cas où, dans la proposition principale, se trouve le présent.

III, 32 816: Desmenbrez es, si ne t'enfuiz,
III, 37 260: Si la victoire n'en est lor
E se il ne sunt venqueor
Mort sunt, en ce n'a recovrer;

D'autres exemples sont: I, 1690; III, 37 416.

Bockhoff dans son travail de la chanson de Roland (p. 7, c) nous a montré que, dans le second membre de la proposition principale, on rencontre régulièrement le présent des verbes „poeir, voleir et deveir" avec un infinitif. P. e.: Se li reis voelt, jo i puis aler bien.

Nous n'avons pas le même emploi dans notre chronique, comme l'exemple suivant nous l'enseigne:

III, 32 860: Kar, s'eisi nos puet eschaper,
Jamais ne creire ne amer
Ne nos porra jor de sa vie.

De même qu'en latin et dans le français moderne, le présent est employé dans notre chronique pour raconter des faits ou des états du passé. C'est pourquoi on l'appelle Praesens historicum = Présent historique. Dans cette signification comme temps narratif, il alterne avec le passé défini et le passé indéfini. L'emploi du présent comme temps narratif est aussi très fréquent dans la langue française actuelle. Nous le trouvons toujours quand l'auteur a pris soin de raconter les faits du passé comme s'ils appartiennent au moment actuel et se développent sous nos yeux. Je rappelle ici les scènes de combat dans la chanson de Roland et la scène très connue du Cid [1]) où Don Rodrique nous rapporte l'affaire avec les Maures. Dans la Chronique des Ducs de Normandie le présent se trouve dans des propositions principales et accessoires pour marquer les faits du passé.

I, 8608: Si dus ot l'amonestement
Qui le corage li esprent;
De la venjance desiros
E del afaire curios,
Somnut ses osz, mande ses genz,
N sai les milliers ne les cenz.
II, 18 767: Mais en mi eus se lance e cole,
Les braz lor detrenche e les vis;
III, 32 806: Crie, huche, bat e rabaste
Forment s'angoisse e mult se haste.

V. d. p.: I, 8625, I, 8628, I, 8632—34; III, 32 400, III, 32 403 etc.

---

[1]) Acte IV, Scène III, pag. 75—78 (Velhagen u. Klasing).

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Dans le discours historique nous rencontrons très souvent la conjonction „quant“ (quando latin) qui s'emploie presque comme le cum latin. Cette conjonction marque la simultanéité d'une action avec une autre. A ce propos je fais remarquer que deux actions doivent être souvent considérées comme simultanées, quoiqu'à la rigueur l'une soit antérieure à l'autre. En ce dernier cas, on attendrait le passé antérieur (plus-que-parf.) ou le passé indéfini après „quant“.

a) „Quant“ suivi du présent historique, tandis que la phrase principale contient le passé indéfini.

I, 2797: Quant Rous entent le mandement
A ço respunt assez brefment.
III, 37 577: De lermes a le vis moillié
Quant il esgarde les ocis.

V. d. p.: I, 3747, I, 9268—72, I, 11 966; II, 11 129.

b) La proposition subordonnée contient „quant“ avec le présent, aussi bien que la phrase principale.

II, 18 833: Quant veit si pesme la besoigne
A toz huche, crie e descovre.

V. d. p.: I, 15 286; II, 18 948; II, 23 169; II, 30 186 etc.

c) La proposition principale contient le passé défini:

I, 6515—20: Mais quant li dux Robert entent ....
Mult par s'en fist joius e lez.

V. d. p.: II, 23 562 etc.

Le présent décrit les états du passé:

II, 18 249: Cil qui d'armes sunt vaillant
III, 37 532: Las sunt e vain e feible pale
Del sanc qui des cors lor devale.

V. d. p.: I, 10 293, I, 10 546—49 etc.

A ce propos je dois faire observer que, dans la plupart des écrivains de la vieille langue française, on trouve fréquemment le présent de soloir où l'on attendrait l'imparfait. Nous lisons chez Crestien de Troyes:

Cliges 6867: Ont quant que vuelent,
miauz qu'il ne soelent,

ou dans le Chevalier au lyon la locution beaucoup employée:

„Si come il soelent.“

Benoît, l'auteur de notre chronique, n'observe pas cet usage, comme les exemples suivants nous l'enseignent:

I, 11 677: Ni li a fait, cum il soleit
I, 43, 1111: Soleit sur autres resplendir.
III, 34 506: Soleit mult bien bracier cerveise.

Il y a dans notre chronique bien des exemples où le présent a été mis à la place

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

du passé indéfini, pour marquer des actions qui se sont déjà passées. L'auteur se sert fréquemment de cette construction, ou bien quand il veut narrer des événements qui ont eu lieu il y a fort peu de temps, ou bien quand les suites de l'action racontée par le présent s'étendent jusque dans le moment actuel. Le plus souvent on rencontre ce présent dans la signification du prétérit après la conjonction „si cum" dans les verbes marquant la parole: „dire, raconter, retraire enseigner" et après les verbes: „trover, lire, veoir, oïr, etc."

I, 957: En Canze est Rous, si cum jo dis,
I, 3721: Trestot si cum jeo vos retrai
Ont en France si grant esmai
I, 4202: Eisi cum j'en l'estoire truis.
I, 4690: Eisi cum vos m'oez retraire,
III, 31 780: Si cum l'estoire mostre apert
III, 32 651: E si cum j'en sui lisanz,
III, 31 892: Cist Gilbert, si cum je vei,
III, 32 914: Si cum l'estoire m'en fait cert.
III, 33 234: Od tel forfait cum je vos recont
III, 36 984: Eissi cum l'estoire devise,

V. d. p.: I, 2456, I, 5530, I, 8275, I, 12 631, I, 13 120; II, 20 006; III, 31 883, III, 32 685, III, 34 234, III, 36 371.

Dans la plupart de ces exemples, les actions racontées au présent comprennent un moment qui appartient au passé et en quelque façon en même temps au moment actuel.

Mais voici quelques exemples qui ont le passé indéfini après „si cum" dans des verbes pareils aux précités.

I, 31, 800: Mais, si cum jo ai lit et apris.
I, 8396: Si cum jo vos ai ariere dit.
III, 37 934: Eissi cum je vos ai retrait,

V. d. p.: I, 50, I, 53, I, 1311, I, 1418, I, 3719; III, 34 520 et d'autres exemples.

Le présent se trouve aussi avec la valeur d'un prétérit sans être influencé par cette conjonction. Cet emploi s'est conservé longtemps; nous le trouvons p. e. souvent dans Corneille, et il n'est pas non plus inconnu à la langue actuelle. Cid IV, 1, 22: Qu'il daigne voir la main qui sauve la province = qui a sauvé la province. D'autres exemples du Cid sont: IV, 5, 57; IV, 2, 4; IV, 2, 7. Nous disons aujourd'hui même dans le style familier: „Depuis deux ans je le vois tous les jours." Mais maintenant quelques exemples de nos textes:

I, 2437: Milliers d'omes i unt perduz
Cil de delà, ceo truis lisanz.
II, 20 686: Ou plusors genz, plusors vassaus
Mouvent e lievent contre tei.
III, 36 777: Ce lis e truis e vei e sai.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

V. d. p.: II, 16 043, II, 17 441, II, 18 893, II, 20 021, II, 20 127; III, 31 883, III, 31 954.

Passé indéfini.

Le passé indéfini formé par le présent d'avoir ou d'être avec le participe passé d'un verbe est un temps composé. Il marque une action que l'on pense achevée pour le moment actuel, mais laquelle a un rapport véritable ou pensé avec l'état présent amené par cette action.

II, 20 665: Brun, l'arcevesque de Coloigne
Qui por le pro de ta besoigne
Est en cestes terres venuz,

II, 20 684: Si li unt plusor reconté
Ovres, noises, guerres e maus —
Que plusors genz, plusors vassauz!
Movent e lievent contre tei.

Il serait facile d'augmenter le nombre de tels exemples. Seulement je ne veux pas omettre de citer encore quelques vers avec le passé indéfini accompagné ou peut-être influencé par des adverbes tels que „bien, mult, tant" et d'autres.

II, 21 314: Nostre ancessor, qui tant unt fait.

V. d. p.: I, 3159, I, 3174, I, 3748, I, 3868 etc.

Ainsi que le présent historique, le passé indéfini s'emploie assez souvent comme temps narratif et, dans cette signification, il alterne avec le passé défini et le présent historique. Souvent ces trois temps se trouvent les uns à côté des autres, tandis que le rapport logique subsiste. Il est aussi possible que la rime ait influé sur cet emploi, car le participe passé est très propre à la formation des rimes. Mais, pour la plupart des cas, on peut distinctement reconnaître que l'auteur ne s'est pas servi de ce temps par cette raison extérieure ou même par hasard. Au contraire, on peut distinguer clairement que, dans la narration des faits passés, l'écrivain a fait usage du passé pour des motifs qui sautent aux yeux. Et ces faits ont le plus souvent un rapport quelconque, soit véritable soit pensé, avec le présent historique. Nous rencontrons souvent ce temps à la fin d'une tirade ou d'une période de phrases et immédiatement après un discours direct en quelque façon pour récapituler la pensée exprimée par les autres temps narratifs et pour mettre en évidence l'état des choses au point où l'on est actuellement parvenu:

III, 32 233: A grant dolor e a grant peine
S'en est eissuz, lui e ses genz;
E li reis a juré sor seinz
Que bien tendra la covenance.

I, 50, 1324: L'evesque a la merveille oïe,

V. d. p.: III, 32 802, III, 33 252, III, 34 070, III, 34 888 etc.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Les autres exemples, principalement ceux dans lesquels le passé indéfini alterne avec le présent historique et le passé défini, seront cités quand je parlerai du passé défini comme temps narratif.

Dans les propositions exprimant la volonté ou le désir, j'ai trouvé le passé indéfini avec la valeur d'un présent. Le plus souvent il s'agit d'un subjonctif dans des phrases accessoires et principales. A ce propos voici ce que nous lisons dans Tobler, Zs., V, 191, Anm.: „Die Aufforderung geht hier ausdrücklich dahin, den Abschluß einer Thätigkeit zu bewirken, oder genauer, dafür zu sorgen, daß in einem künftigen Zeitpunkte das Geforderte gethan sei."

I, 61, 1653: Suz les chapes aiez muscées
Les espées e les coignées
I, 1776: Se tant te place e se tant voilles
Que marché aium dreitement.
III, 39248: E dit: „Dès or requer e voil Que j'aie quite Veugesin."

Comment s'explique cet usage? Celui qui parle se transporte dans le temps où l'action exigée doit être achevée et, de ce point de vue, il se sert du prétérit.

Il y a aujourd'hui même dans la langue actuelle des restes de cet usage. Engwer dans son travail nous cite quelques exemples empruntés à d'autres écrivains: Mätzner, Syntax I, 153: „Ayez abandonné la ville, quand l'ennemi y entrera." Leclair, „Cours supérieur et grammaire française" 162: „Ayez fini vos préparatifs, quand le vaisseau mettra à la voile." Enfin pour citer des exemples du style familier: „Ayez tout nettoyé pour demain, ayez tout fini pour ce soir." Mais il y a une différence remarquable dans cette application du passé indéfini en français moderne et en vieux français. Dans la langue actuelle, il faut que l'idée du futur soit expressément indiquée, soit par un verbe soit par un adverbe; Tobler a appelé l'attention là-dessus.

Le prétérit avec la valeur du présent se trouve souvent dans la forme de l'infinitif. Cet emploi se rencontre principalement après les verbes „vouloir, pouvoir et quider." Diez., Gr. der. Rom. Sprachen III[4], 292 en donne des exemples tirés du vieux français et du provençal. Mais il n'a pas entièrement réussi à fonder sur des raisons définitives cette application de l'infinitif. Une explication plus claire se trouve dans Stimming (Synt. de Com. Zs. I, 211). Cet auteur dit ce qui suit: „Der vom Sinn geforderte Begriff der Vollendung wird nicht durch das Tempus des regierenden Verbums, sondern durch den Infinitiv ausgedrückt." Cependant cette explication ne s'applique pas à tous les exemples cités par Diez dans sa grammaire des Langues romanes. Quoi qu'il en soit, nous trouvons déjà en latin classique des exemples de cet emploi; aussi n'est-il pas surprenant d'en relever dans le vieux français.

I, 29, 757: Là fu la gent si mal baillie
Que, ainz que ele peust estre fuie,
Fu prise e livrée à turment
E quantqu'il orent ensement.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

I, 5811: E qui nos quide aver perduz = et qui pense nous avoir perdus avec la valeur de „qui pense nous perdre."

I, 13 837: Deserité me quide aveir
E donner ma terre à son eir.

Dans le premier de ces deux vers cités, nous avons l'infinitif passé, dans le second, l'infinitif présent, tandis que la liaison logique demeure.

V. d. p.: I, 257; II, 16 947, II, 21 223, II, 21 311; III, 33 207, III, 34 368.

Passé défini et Imparfait.

L'usage de ces deux temps dans la vieille langue française n'est pas aussi rigoureusement réglé que dans la langue actuelle, quoique tous les monuments de l'ancienne littérature française laissent reconnaître une différence assez distincte entre ces deux temps. Seulement on peut dire que les auteurs du moyen âge se sont servis de ces temps avec beaucoup plus de liberté et que, pour un cas donné, le choix de l'un ou de l'autre temps dépend fréquemment de la manière subjective de concevoir de celui qui parle. En d'autres termes, on a toujours à examiner si l'auteur ou celui qui parle s'efforce de mettre les actions sous nos yeux pour nous en faire voir le développement, ou s'il veut nous donner la narration des faits du passé sans aucun rapport avec le moment actuel. Dans le premier cas, l'auteur fera usage de l'imparfait, dans l'autre du passé défini. Comme les écrivains de la vieille langue aiment mieux nous communiquer les faits que de mettre sous nos yeux le développement des actions, il n'est pas surprenant que, dans le vieux français, l'emploi du passé défini prévale sur celui de l'imparfait. Cependant aujourd'hui et surtout dans les auteurs les plus récents, on affecte une préférence remarquable pour l'imparfait.

Il en est de même dans Benoît qui fait aussi une différence distincte entre ces deux temps; d'un autre côté, il substitue souvent l'un à l'autre sans qu'il y ait une raison suffisante pour cette alternance. Ces considérations pourront suffire; je passe maintenant à l'examen des cas particuliers.

1) „On trouve l'imparfait quand notre chroniqueur veut décrire les états du passé."

I, 27, 693: Qui esteit apelez Rous.

II, 17 375: El tens d'icest repairement
Ert auques jà de bel jovent,
Mult par ert de jente façon;
Mais n'aveit barbe ne gernon . . .

III, 33 919: Chnut qui d'Engleterre ert rei,
Qui pas n'ert jofne ne meschin.

V. d. p.: I, 30 783, I, 30 787, I, 34 872, I, 35 902, I, 37 939 etc.; II, 17 378, II, 17 409, II, 17 410, II, 17 442; III, 34 130, III, 35 492, III, 38 518, III, 37 357.

Je ne veux pas augmenter ces exemples déjà si nombreux, je citerai seulement

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

encore deux vers avec la forme de l'imparfait du verbe amer, forme qui est assez rare dans nos textes.

III, 31 930: S'esteit cuchiez od son seignor
Qui mult l'amout de grant amor.

V. d. p.: III, 34 027, III, 37 853.

2) Tout fréquent que soit cet emploi de l'imparfait, Benoît se sert aussi du passé défini dans des cas tout analogues. Nous le rencontrons fort souvent et principalement dans des expressions toutes faites telles que „out (à) non" et „il (y) out".

Exemples pour „out (à) non":

I, 2643: Condat out non, riche abeie,

V. d. p.: I, 247, I, 250, I, 8918, I, 10 288, I, 10 873, I, 11 021; II, 21 575, II, 24 935, II, 27 093, II, 27 094; III, 31 946, III, 31 948, III, 31 950, III, 32 071, III, 32 090, III, 33 936 etc.

Exemples pour „aveit (à) non", „ert nomez", „ert apelez":

I, 4006: Qui en cel tens Charle aveit non:
I, 5205: Qui Gonteamus aveit à non:
III, 33 297: Que l'om clamot Raol Taisson,
III, 34 819: Guillaume Warlenc ert nomez,
III, 34 826: Apelez ert Robert Bigoz.

V. d. p.: II, 17 153, II, 17 779, II, 17 781, II, 20 096; III, 31 916, III, 32 110, III, 32 120, III, 32 915, III, 33 897, III, 34 171.

Même chose avec la locution „Il (y) out".

En général on peut affirmer que la forme de l'imparfait du verbe auxiliaire „avoir" est peu usitée dans notre chronique. C'est pourquoi il n'est pas non plus surprenant de rencontrer „il y out" où l'on devrait attendre d'après l'usage d'aujourd'hui „il (y) aveit".

I, 12 259: Mainte bele arme e maint cheval
Out là ù cil furent josté.
I, 12 287: Enz en mi l'eve out un islel.

V. d. p.: I, 13 870; II, 15 845; III, 32 525, III, 32 548, III, 32 690, III, 33 488, III, 34 236.

La forme de l'imparfait (il y aveit) est assez rare.

III, 33 296: Devers eus aveit un baron,
III, 33 538: Chevaliers aveit e serjanz,

Non seulement dans les susdites locutions qui reviennent fréquemment, mais en général, l'auteur de notre chronique fait usage du passé défini selon le point de vue général du vieux français pour lequel les faits passés décrits n'ont nul rapport avec les actions dont on attend la venue. Dans ce sens nous trouvons le passé défini pour décrire les choses extérieures telles que l'armure des héros, leur habillement, leur origine, leur parenté, leurs qualités de corps et d'esprit. Dans tous ces cas, Benoît se sert de

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

préférence du passé défini. Le plus souvent il s'agit des verbes auxiliaires aveir, estre et du verbe amer.

I, 8070: Fresche out la face e lié le vis,
I, 3446: Forz fu li leus e large e bel.
II, 17 408: E mult par ama saint église,

V. d. p.: I, 233, I, 1097, I, 1206, I, 1672, I, 1977, I, 1982, I, 12 833, I, 13 652; II, 19 251, II, 19 469, II, 20 120, II, 20 986, II, 20 999, II, 21 574, II, 21 581; III, 3983, III, 31 893, III, 32 665, III, 33 432, III, 34 237, III, 35 323, III, 36 444, III, 39 893 et bien d'autres.

3) Pour marquer des actions qui se réitèrent ou pour indiquer qu'une personne a la coutume de faire quelque chose, on trouve, d'après la règle dans le français moderne, l'imparfait. Il en est de même dans le vieux français qui nous présente aussi le passé défini.

III, 32 004: Un jor, si cum ert costumier.
III, 34 316: Si que mainte grant envaïe
Faiseit sovent en Normandie,

V. d. p.: II, 30 471; III, 31 899, III, 31 900, III, 31 901, III, 32 114, III, 32 246—49.

Voici des exemples pour le passé défini:

III, 31 861: Cist s'entre-haïrent de mort.

V. d. p.: III, 32 110 etc.

4) Si une action dure déjà, tandis qu'une autre est seulement sur le point d'entrer en jeu, si nous pouvons demander: „Qu'y avait-il déjà lorsque telle chose arriva," nous pourrons observer cette règle très connue qui exige que la première action soit à l'imparfait et la seconde au passé défini. Cet emploi n'est pas non plus inconnu au vieux français, mais il s'en faut de beaucoup qu'il soit rigoureusement observé.

III, 33 433: Jà esteit bien prime passée
Quant li conrei vindrent ensemble.
III, 33 920: Qui par n'ert jofne ne meschin
Mourut e ala à sa fin.
III, 34 587: A ses genz vint qui l'atendeient, c'est à dire: Les gens l'attendaient déjà lorsqu 'il arriva.

Il serait superflu de citer ici des exemples de nos textes qui violent cette règle. Le nombre en serait assez grand.

5) Propositions causatives.

C'est l'imparfait qui convient à ces phrases, car, au moment où l'effet se présente, la cause a déjà existé en tant qu'il s'agit de choses passées. Ce cas est analogue à celui du No. 4, nous pouvons demander: „Qu'est-ce qui était déjà lorsque telle chose arriva."

I, 2670: Car nuls n'i osout gaaignier.

V. d. p.: I, 1704, I, 5688, I, 7434, I, 12 494; II, 17 463, II, 17 585, II, 19 386; III, 32 671, III, 32 778, III, 33 703, III, 34 087, III, 36 347, III, 37 937.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Parfois, dans des phrases de ce genre, l'imparfait se remplace par le passé défini. Voici de quelle manière on explique cela: On fait abstraction de la proportion et du cours des temps des deux actions. Cette manière de concevoir, comme les exemples suivants nous l'enseignent, est assez répandue, et le passé défini se présente presque aussi souvent que l'imparfait.

I, 13 669: Kar sa terre e s'onor
Vout mult que ait un de ses.
II, 20 121: Kar nul ne la li defendi.

V. d. p.: II, 20 211, II, 21 365; III, 33 638, III, 33 962, III, 37 028 etc.

Les différents monuments littéraires se distinguent beaucoup sous ce rapport. Dans quelques-uns prévaut l'emploi de l'imparfait, dans d'autres on peut constater que le passé défini prédomine sur l'imparfait. Il nous faut donc attribuer à notre chronique une place intermédiaire entre les textes vieux et modernes; ces derniers ne contiennent que l'imparfait dans les propositions causatives.

6) Discours indirect.

Le contenu de ce que l'on perçoit, de ce que l'on se représente et de ce que l'on dit s'exprime ou directement ou par une phrase avec „que" qui dépend d'un des verbes marquant la parole. En tant qu'il s'agit de choses passées, il est naturel qu'une proposition subordonnée de cette espèce ne souffre guère que l'imparfait, car, qu'on ait affaire à des paroles, à des sensations, à des images, à des perceptions, ce sont toujours des états ou des actions qui durent et se développent devant nous.

Bien diseient tuit li plusor
Que la terre esteit senz seignor.
I, 10 605: Ne saviom qui il esteit,
Ne que il ert ne qu'il valeit.

Voici quelques exemples pour l'interrogation indirecte, qui est tout analogue au discours indirect relativement à l'emploi des temps:

I, 12 973: Demande e enquiert que ce esteit
Que si faite merveille oeit.
II, 16 206: Demande li qui cil esteit
Qui son estre li enquereit
III, 35 521: Li demanderent qu'il esteit
Qui teus noveles lor diseit,

V. d. p.: III, 34 888, III, 37 060 etc.

Mais dans le vers suivant nous avons à désigner le passé défini:

III, 33 611: Ne sai qui fu le chevalier.

Je rattache ici le cas des propositions principales qui indiquent le contenu de ce qu'on perçoit ou de ce qu'on se représente. Nous trouvons à l'ordinaire l'imparfait dans ces phrases, au nombre desquelles il faut ranger les récits de visions, événements qui n'ont pas une existence réelle et qui ne sont que le produit de notre imagination.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Notre auteur, sous ce rapport, se rencontre avec les écrivains du français moderne. Les exemples suivants en font foi, où Benoît nous raconte les visions de Rolf, premier duc de Normandie.

I, 1379: Sordeit une fontaine grant,
I, 1383: De liepre deveneit tuz pleins.
V. d. p.: I, 1390/91, I, 1403, I, 1406, I, 1409, I, 1435, I, 1402 etc.
Ceo li esteit en avision,
Veeit mil manieres d'oiseaus
Granz e petiz e leiz e beaus etc.
I, 1416: Dunt veneient de mainte part
Li un à pié, l'autre volant,
Benigne e entre-consentant
Par mi la fontaine nooent,
Puroigneient s'i e baignoent etc.

D'autres exemples de cette espèce se trouvent, comme Knörig p. 31 u. 32 nous l'a montré, dans li Rom. d'Alix. 6, 21, ou dans le Roman de Rou III, 581, dans Aiol 359 à 389 et dans la chanson de Roland 2555. Bockhoff dans son travail sur la chanson de Roland a donc tort de regarder les formes „fineit, veeit, diseient" comme tout à fait irrégulières pour raconter la vision. Il est vrai que, principalement à la fin d'une de ces narrations, nous avons à noter le passé défini. C'est un emploi qui figure encore dans d'autres monuments littéraires, mais je n'ai pas eu l'occasion de constater la même chose dans notre chronique.

7) Le passé défini a aussi la valeur d'un passé indéfini. Cet usage n'a rien d'étonnant, il est même naturel, car nous y voyons encore des restes du sens primitif de ce temps. Et pourquoi? Il faut dériver le passé défini du perfectum praesentis latin, qui a une double fonction: celle d'un aoriste grec et celle d'un temps présent. Ce dernier temps, dans les langues romanes, est exprimé par le présent d'aveir et d'estre avec le participe passé d'un verbe quelconque, c'est donc un temps composé qu'on appelle passé indéfini dans le nouveau français. D'un autre côté le passé défini, correspondant à sa dérivation, n'a pas entièrement perdu cette signification de présent, et, en effet, nous le trouvons fréquemment où nous attendrions à la rigueur le passé indéfini. Dans nos textes il y a encore un bon nombre d'exemples dans lesquels cette règle se vérifie. Cet emploi a principalement lieu dans des phrases négatives après les particules telles que „unques-ne, unc-ne, ainc-ne" etc.

I, 2143: Qui unc vers tei n'out entendance
I, 6832: C'unques maire ne vit nus hom.
II, 17 673: Unques mais si faite dolor
A sun quor n'out en nul jor.
III, 32 666: Deu servie e crienst e ama
Unques de ce ne s'oblia.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

V. d. p.: I, 5757, I, 7818, I, 8865, I, 9018, I, 10 129, I, 12 880; II, 16 691, II, 17 754, II, 18 285, II, 18 886; III, 32 026, III, 33 155, III, 33 338 etc.

On rencontre souvent le passé défini mis à la place du passé indéfini, sans qu'une des susdites conjonctions ait amené cet usage.

I, 231: Mais ceo di bien de veir
Qu'il ne mourut mie senz eir;

I, 8477: Ce savum bien que Rous li dux
Funt-il, tis pere od genz averse,
Forz e bataillose e desperse
Contendi tant od les Frrnceis etc.

V. d. p.: I, 4326, I, 9326; II, 16 120, II, 17 508, II, 17 509, II, 21 429, II, 21 434, II, 21 937; III, 33 047, III, 33 146 etc.

Dans cette signification le passé défini se présente à nous dans des propositions négatives avec l'adjectif „tel (teu)" et „si fait".

II, 21 448: Tel hardement ne tel poeir
Ne virent mais à home aveir.

III, 32 973: Deus! fait Hubert, sainte Marie!
Qui oï mais si fait renei,
Teu merveille, ne teu deslei?

L'interrogation de ces deux derniers vers a un sens négatif.

8) Je ne veux pas manquer d'appeler l'attention sur un point. On sait que, pour indiquer que deux actions contrastent l'une avec l'autre, la langue actuelle comme le vieux français fait usage du passé défini.

Cid I, 3, 45: Si vous fûtes vaillant, je le suis aujourd'hui.
Cid IV, 2, 33: Ce qui fut juste alors, ne l'est pas aujourd'hui.

V. d. p.: Cid I, 3, 62.

Encore un exemple tiré de la vieille littérature:

Vie de Saint Alexis, Bartsch Chrestomathie 22, 38:

Il (Alexis) fu lor sire, or est lor provendiers.

Rien dans nos textes ne vient appuyer cette règle, si fréquente qu'elle soit dans beaucoup de monuments littéraires.

9) Pour les propositions principales et subordonnées notre chronique nous fournit aussi beaucoup d'exemples avec le passé défini mis à la place du passé antérieur ou du plus-que-parfait.

I, 48, 1269: De la se esjoïrent
E del conseil qu'il oïrent
Tuit ensemble communalment.

C'est à dire: Ils se réjouirent de la parole et du conseil qu'ils avaient entendus.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

I, 5431: Maudit tute sa destinée
E l'ure qu'om li ceinst espée
E l'ure qu'il fu chevalier

= Il maudit toute sa destinée et l'heure où on lui avait ceint l'épée et celle où il était devenu chevalier.

V. d. p.: I, 5352, I, 10 924; II, 19 778, II, 19 876, II, 21 944; III, 31 802, III, 32 854, III, 33 413, III, 36 503, III, 37 598, III, 38 530.

En outre, j'avais à rattacher ici les nombreux exemples où la conjonction „quant" régit le passé défini, à la place duquel on attendrait proprement le passé antérieur. Mais l'auteur préfère regarder comme simultanées les actions de la proposition principale et de la phrase subordonnée introduite par „quant".

10) Temps narratifs.

Comme nous l'avons vu, le passé défini s'emploie de préférence comme temps narratif. L'auteur de nos textes ainsi que la plupart des écrivains du vieux français témoignent une prédilection remarquable pour ce temps. Cependant les auteurs des textes populaires, tels que p. e. la chanson de Roland, aiment à remplacer le passé défini par le présent historique et, en traitant le présent, nous avons déjà exposé le motif de cet emploi. Outre ces deux temps narratifs il y en a encore, surtout dans la poésie, un troisième; c'est le passé indéfini, comme nous l'avons déjà montré. Nous avons aussi vu que les écrivains se sont décidés pour un temps ou pour l'autre non par hasard mais par des raisons bien fondées. Malgré cela, il est étonnant de voir avec quelle facilité le vieux français peut changer la situation, tandis que, pour le lecteur, le rapport logique semble subsister. Ces sortes d'exemples sont très fréquentes, nous les rencontrons non seulement dans les auteurs populaires mais encore dans des poètes littéraires tels que Crestien de Troyes et Wace, quoique, chez ces derniers, le nombre de ces exemples soit de beaucoup inférieur à celui des textes populaires. Revenons à notre chronique pour examiner les cas particuliers et commençons par les verbes marquant la parole, lorsqu'ils introduisent un discours direct. Ceux-ci s'emploient de préférence dans le présent historique. Quant au verbe „faire" il n'y a qu'un exemple dans toute l'étendue de notre chronique avec le passé défini:

III, 35 297: E si fist-il: au suen conrei
Retint le fiz Osbern od sei;

Pour ce qui est du verbe „respondre", l'usage du présent prédomine sur celui du passé défini; enfin le verbe „dire" paraît dans les formes de tous les temps narratifs.

Faire:

I, 47, 1224: Bien savez, fait-il, sanz dotance
Qu'à merveilles me sui penez.

III, 39 361: Mult vos ai, fait-il, toz amez

V. d. p.: I, 58, 1557, I, 67, 1825; II, 18 282, II, 18 331, II, 19 406, II, 21 922; III, 32 873, III, 33 009, III, 33 045, III, 39 511, III, 40 775 et bien d'autres.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Respondre:

a) Présent: I, 3271: Respont Hastenc: „N'irai pas sols."

V. d. p.: I, 3310, I, 3323, I, 3340, I, 4784, I, 6118, I, 6927, I, 7512, I, 7516, I, 7716, I, 7792, I, 11 131, I, 14 085; II, 16 990; III, 32 946, III, 34 837 etc.

b) Passé défini: I, 3299: Dunc respondi Hastenc as lor:
„Cum est nomez vostre seignor?"
I, 1950: Li respondi (Rous) assez briement:
„Sire, multes merciz e grez
Vos rend de ço que vos m'ofrez."

V. d. p.: I, 3289, I, 3361, I, 9310, I, 10 601, I, 11 723; II, 17 621; III, 33 337 etc.

Dire:

a) Présent: I, 6476: Au rei dient communaument:
Fai, sire, al duc cest mariage.
III, 39 248: E dit: „Dès or ne quer e voil . . ."

b) Passé défini: I, 5835: Sailli avant, e dist a tuz:
„Cume vassaus e cume proz . . ."
III, 39 507: Dunc dist Henris: „De cest tresor . . ."

c) Passé indéfini: I, 6348: Si li unt dit tut erranment:
„Rous, dux nobles, poestifs,"
III, 39 491: Plorant li a dit: „Queu conrei
Pernez-vos, beiau sire, de mei?"

d) Imparfait: I, 10 378: Diseient: „Vez deu duc Normant
Cum or mostre sa poesté
E sa riché e sa sa fierté."

Voici encore d'autres exemples qui montreront l'alternance des temps narratifs les uns avec les autres:

I, 1503: Cist vit les autres si taisanz
Que nuls n'i esteit responanz,
De sun seant se lieve en piez
Vers Rou s'est auques aprosmez.

I, 8112: Trestuit, conte, prince e baron
Se sunt josté comunaument
E tuit vindrent al parlement.

I, 11 554: Après la feste s'en revunt,
Mais li dux i fist tant d'estée
Que Pentecoste fu passée,
Puis est a Roem repairiez . . .

I, 49, 1279: Quant les nés sunt en mer veillées
E les veiles furent drescées,

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Od le vent siglent que il unt,
France gerpissent; si s'en vont.
III, 32 802: Ignelement s'en est levez,
Foïz s'en est tost e emblez;
Dreit à la sale vint corant,
Un pel tint en son col mult grant;
Crie, huche, bat et rabaste,
Forment s'angoisse e mult e haste,
A l'us de la chambre est venuz,
Crie, que bien fu entenduz.

Il serait facile d'augmenter le nombre de ces passages, mais je crois que cela suffira. Je donnerai seulement quelques vers où l'imparfait a pris le rôle de temps narratif.

I, 22, 571: Quant il veneit a desevrer
Cil li mostré e li seignié
Sacrefioent a un dé
Qui Thur ert entre els apelé.
III, 35 517: Tot ce oeient e escoutoent
Li chevaler qui l'ost gardoent.

V. d. p.: I, 22, 575, I, 23, 581, I, 23, 584, I, 1702, I, 1721; II, 18 740, II, 18 743, II, 18 744.

J'ai aussi trouvé un vers où le passé défini a été employé à côté de l'imparfait du même verbe:

I, 5519: Ne fu n'en ert plus esmaiée
Genz el siècle ne plus irée.

Une telle construction qui a pour but de mettre en évidence l'action ou l'état ne se présente que dans les textes du quinzième et du seizième siècle. Nous lisons p. e. dans Comines III, 15, Il estoit e fu mal pourvu. Quant à l'exemple de notre chronique, il est aussi possible que „ert" soit la forme du futur. Selon le sens on peut traduire ert par „était" ou par „sera".

Plus-que-parfait et Passé antérieur.

L'indicatif du plus-que-parfait latin a complètement disparu dans la langue actuelle et il n'y a que des restes (avret, furet, pouret) de ce temps dans les textes des plus anciens monuments de la littérature française, p. e. dans „la Cantilène de Sainte Eulalie." Bartsch, Chrestomathie 4, 30: „Neule cose non la pouret omque pleier;" Bartsch, Chrest. 3, 29: „Bel avret corps, bellezour anima." La forme „furet" se trouve dans plusieurs passages de la Passion: Bartsch, Chrest. 9, 17; 12, 26; 14, 13. Outre ces trois restes du plus-que-parfait latin, on ne peut établir par des citations que les formes „roveret et laissera" (v. Bockhoff, p. 60). Quant au subjonctif du plus-que-parfait, il s'est conservé jusqu'à nos jours dans la langue française. Mais, du moins dans le nouveau français, il n'a plus la valeur du plus-que-parfait mais celle de l'imparfait, p. e. „amavissem"

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

= amassem = aimasse. — En vieux français, il a maintenu en partie sa valeur primitive. Je prendrai occasion d'y revenir en traitant le conditionnel.

Le plus-que-parfait, formé avec le participe passé d'un verbe quelconque et l'imparfait d'avoir ou d'estre, est donc devenu un temps composé sur le sol du vieux français. Comme il y a deux temps pour l'imparfait latin, il s'ensuit que nous possédons deux plus-que-parfaits. L'un a continué de garder le nom latin; l'autre que, du moins dans la langue actuelle, nous ne rencontrons guère qu'après les conjonctions „quand", „lorsque", „dès que", „aussitôt que" etc. s'appelle passé antérieur. On peut affirmer que le passé antérieur (s'il est permis de me servir de ce nom pour la vieille langue), est beaucoup plus usité que le plus-que-parfait. Cela est d'autant plus naturel parce que, comme nous l'avons déjà vu, notre chroniqueur aime à employer le passé défini au lieu de l'imparfait des verbes auxiliaires aveir et estre. Tous les deux, le plus-que-parfait ainsi que le passé antérieur, marquent une action que l'on pense achevée dans un moment passé, le premier une action qui est déjà achevée, le second une action qui vient d'être achevée.

II, 17 699: Quant li duc out Raol chacié
Deserité e eissilié,
Si ordena toz ces mestiers.

III, 33 944: Ç'avaient atendu lonc tens.

De même que dans la langue moderne, Benoît emploie le passé antérieur après les conjonctions „quant", „dès que", „de ci que" etc., il se trouve donc de préférence dans des phrases temporelles.

I, 53, 1417: Quant tut eumes à chef trait.
I, 5892: Mais dès qu'il les orent veuz
I, 5933: De ci qu'il les orent trovez
I, 7462: Que Deus, puis qu'il li out donée,

Je n'ai trouvé dans toute l'étendue de notre chronique que deux passages qui violent cette règle du reste rigoureusement observée par notre auteur.

I, 1428: Quant à longes s'erent baignié
I, 1391: Si tost cum il s'i ert plungez
Lavez e frotez e baigniez.

Ces deux passages cités font partie de la narration des visions de Rolf. Or, nous savons que Benoît s'est servi ici de l'imparfait et il est possible qu'il ait été par là influencé dans son emploi du plus-que-parfait. D'un autre côté, cet usage n'a rien de surprenant, car nous le voyons très usité dans beaucoup d'écrivains du moyen âge et il s'est aussi conservé dans le nouveau français, comme l'exemple suivant tiré de Voltaire, Charles douze (Herrig, la France littéraire p. 276, II, 30), nous enseigne: „Il alléguait pour raison de la guerre qu'on ne lui avait pas rendu assez d'honneurs, lorsqu'il avait passé incognito à Riga." C'est-à-dire: „Chaque fois où il avait passé à Riga."

Le passé antérieur se présente très souvent dans nos textes sans qu'il dépende d'une de ces conjonctions de temps précitées.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

a) Le passé antérieur dans des propositions subordonnées:

I, 254: Cels qui nommer out fait la sort
I, 44, 1146: Là ù orent esté plus grant.

V. d. p.: I, 2627, I, 3231, I, 3908, I, 4010, I, 4205, I, 4841, I, 5017; II, 18 971, II, 20 070, II, 21 087; III, 32 061, III, 32 154, III, 32 703, III, 34 816, III, 35 498, III, 37 007.

b) Le passé antérieur dans des propositions principales:

I, 483: En orent-il tant d'aveir trait
I, 2219: Ses genz r'out fait conreier
E par batailles deviser.

V. d. p.: I, 2733, I, 2851, I, 3843, I, 4138, I, 5140, I, 5345, I, 7590, I, 10 071, I, 10 745; II, 18 573, II, 20 080, II, 21 391, II, 21 588; III, 31 906, III, 31 909, III, 33 310, III, 33 894, III, 34 025, III, 35 267, III, 36 944.

Le passé antérieur de notre chronique a parfois la valeur d'un temps narratif, et, en ce cas, il faut le rendre par le passé défini.

I, 10 988: Granz bastimenz e grant façon
Od grant estudie e grant sens
I orent fait (firent) en poi de tens.
II, 22 123: A lui out li dux commandé
Que il alast l'ost sorveeir.
III, 37 238: Cum sage, proz, e discrez
Les out li dux amonestez.

V. d. p.: III, 32 210, III, 32 853, III, 33 826, III, 34 289, III, 34 615, III, 37 758, III, 38 906.

La suite paraîtra l'année prochaine.

Sondershausen.

Dr. Ludwig Fröchtling.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf